



Mars 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONTRÔLE ET ÉRADICATION DES EEE À PROXIMITÉ DU
MARAIS DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

PRÉPARÉ POUR LE FONDS D'ACTION SAINT-LAURENT



Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

63, rue Ambroise-Fafard

Baie-Saint-Paul, Québec

G3Z 2J7

www.zipsaguenaycharlevoix.ca

Équipe de réalisation

Travaux terrain

- Félix Audet-Robitaille, directeur
- Éléonore Cusson, coordonnatrice
- Laurence Martel, chargée de projet
- Monica Meyerhans, technicienne terrain

Rédaction et mise en page

- Laurence Martel, chargée de projet

Révision

- Éléonore Cusson, coordonnatrice
- Félix Audet-Robitaille, directeur

Photo de la page couverture : © Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Remerciements

Le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix tient à remercier le Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) pour son soutien financier via le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale. Le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix remercie également la municipalité des Éboulements pour leur implication et leur engagement dans le processus.

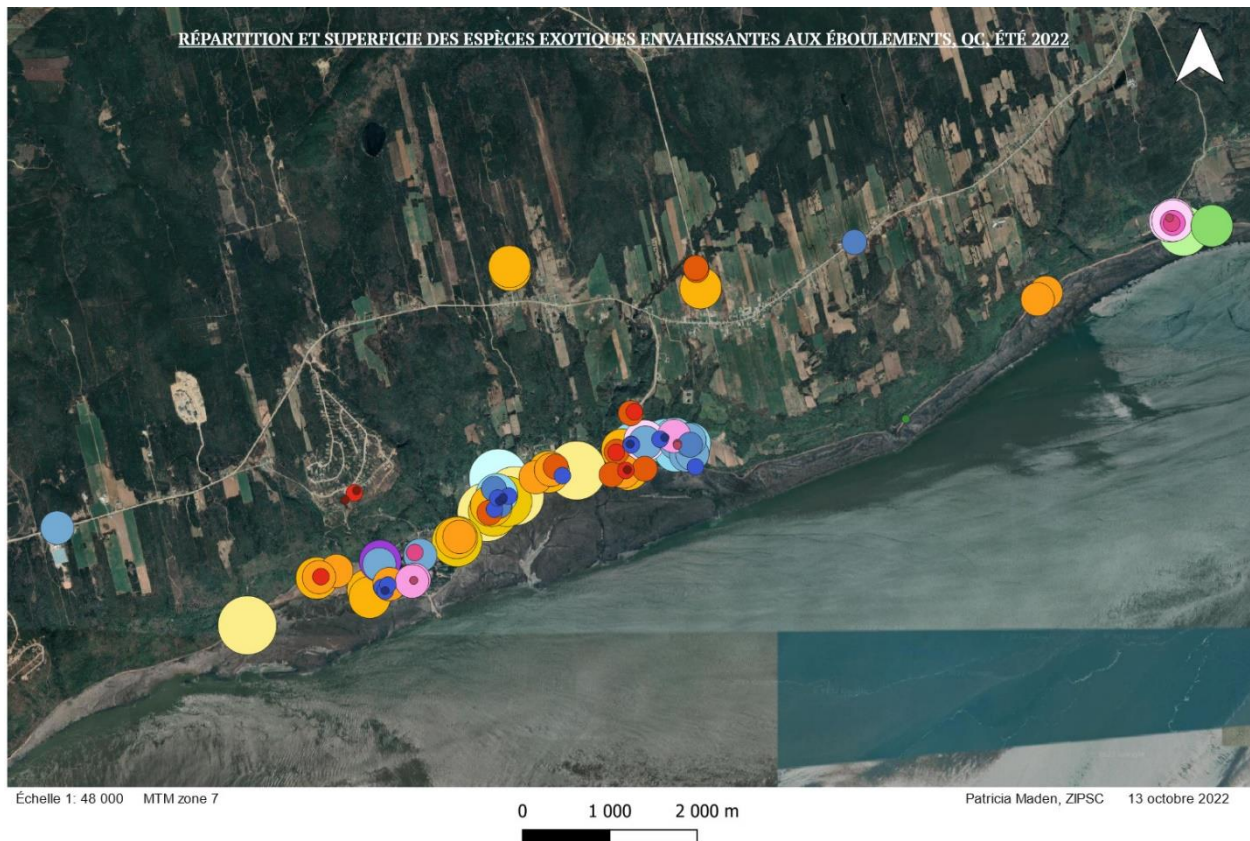
Table des matières

Mise en contexte	3
Objectif.....	4
Calendrier des activités	4
Communication.....	10
Les recommandations	11
Annexe 1 : Lettre d’entente.....	12
Annexe 2 : Photo terrain.....	13
Annexe 3 : Communiqué de presse	16
Annexe 4 : Publication Facebook	17
Annexe 5 : Brochure d’information.....	18

Mise en contexte

La municipalité des Éboulements est aux prises avec un problème d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur son territoire et tente, depuis plusieurs années, d'évaluer les possibilités d'éradication afin de protéger les berges et le marais du secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive. En 2022, l'équipe du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (ZIPSC) a réalisé des études et des actions dans la perspective de se doter d'une stratégie intégrée pour faire face à la menace des plantes exotiques envahissantes. Plus précisément, les colonies d'EEE ont été cartographiées pour évaluer l'ampleur de la problématique, suivre la croissance des colonies au fil du temps et planifier les méthodes adéquates d'éradication selon chaque espèce.

Figure 1. Cartographie des EEE sur le territoire de la municipalité des Éboulements (ZIPSC, 2022)



Légende

Roseau commun	Renouée du Japon	Pétasite du Japon	Salicaire pourpre
● quelques tiges	● quelques tiges	● quelques tiges	● quelques tiges
● 10m ² et moins	● 10m ² et moins	● 10m ² et moins	● 100m ² à 500m ²
● 10m ² à 30m ²	● 10m ² à 30m ²	● 10m ² à 30m ²	● 500m ² à 2000m ²
● 30m ² à 100m ²	● 30m ² à 100m ²	● 30m ² à 100m ²	
● 100m ² à 500m ²	● 500m ² à 2000m ²	● 500m ² à 2000m ²	
● 500m ² à 2000m ²	● 2000m ² et plus		
● 2000m ² et plus			

En 2023, le Comité ZIPSC entreprend de mettre en œuvre les recommandations du *Plan d'action : restauration, suivi et contrôle des inventaires des Éboulements* qui ont été formulées pendant le précédent projet aux Éboulements. La zone ciblée est le marais de St-Joseph-de-la-Rive et la baie des Éboulements. Les EEE à éradiquer, qui ont été identifiées et localisées préalablement à l'été 2022, sont le Roseau commun (*Phragmites australis*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), deux espèces identifiées comme préoccupantes au Québec. Les techniques employées sont la coupe, l'excavation manuelle, le bâchage et la plantation d'arbustes colonisateurs.

Objectif

Ce projet s'inscrit dans la volonté du milieu d'assurer l'intégrité de la biodiversité et la pérennité des usages sur le territoire de la municipalité des Éboulements. Les actions entreprises pour ce projet sont faites dans la perspective de mettre en œuvre les recommandations du plan d'action pour faire face à la menace des plantes exotiques envahissantes.

- Sélectionner des tales à éradiquer selon l'inventaire de 2022 ;
- Couper et bâcher les colonies de EEE évaluées comme prioritaires ;
- Protéger les sites à hautes valeur écologique ;
- Sensibiliser et éduquer les citoyens et les acteurs du milieu ;
- Faire une plantation autour des bâches ;
- Rédiger un rapport d'activité.

Calendrier des activités

Le projet *Contrôle et éradication des EEE à proximité du marais de St-Joseph-de-la-Rive* a été réalisé en huit sorties terrains, entre les mois de mai et de décembre 2023 (voir tableau 1). Les activités ont été effectuées en trois grandes étapes : 1) sélectionner des tales de EEE 2) éradiquer et excaver les tales sélectionnées 3) installer les membranes de géotextiles. D'autres activités ont été réalisées en parallèle, afin d'assurer la pérennité des interventions et pour éduquer, sensibiliser et outiller les divers acteurs du milieu face à la problématique.

Tableau 1. Calendrier des activités

Date de la sortie terrain	Objectif
5 mai 2023	Visiter, évaluer la croissance des colonies et prioriser les tales à éradiquer
15 mai 2023	Caractérisation des tales sélectionnées pour l'éradication
8 juin 2023	Couper et excaver les colonies de EEE (#91, #91A, #96, #96A). Commander les membranes de géotextile
13 juillet 2023	Couper et excaver les colonies de EEE (#91, #91A, #96, #96A, #23, #24)
12 septembre 2023	Couper, excaver et bâcher les colonies de EEE
25 octobre 2023	Couper, excaver et bâcher les colonies de EEE
23 novembre 2023	Effectuer un suivi des membranes de géotextiles
21 décembre 2023	Effectuer un suivi des membranes de géotextiles

Sélectionner des tales à éradiquer

L'objectif de la première sortie terrain était de sélectionner les colonies d'EEE à éradiquer sur le territoire de la municipalité des Éboulements. Pour ce faire, le Comité ZIPSC s'est référé au *Plan d'action : restauration, suivi et contrôle des inventaires des Éboulements*. Lors du recensement de 2022, des tales ont été préalablement identifiées, localisées, documentées et priorisées selon un système de pointage. Les colonies d'un pointage de plus de 10, soit les tales #5, #6, #7, #9, #17, #18, #33 et #39, ont été visitées. L'équipe terrain a pris plusieurs critères en considération, dont la faisabilité de l'éradication, la présence de milieu humide, la zone de marée, l'accessibilité et le type de terrain (privé ou public). Malgré leur pointage important, ces tales n'ont pas été sélectionnées. Plusieurs raisons justifient ce choix, notamment la trop grande superficie de certaines colonies ou encore l'accès parfois difficile. Partant de ce fait, une deuxième évaluation a été faite pour cibler d'autres colonies à fort potentiel d'éradication. Lors de la deuxième sortie terrain, le comité ZIPSC a visité et sélectionné six tales qui correspondaient mieux à la réalité terrain : les tales #91, #91A, #96, #96A, #23, #24 (voir tableau 2).

Tableau 2. Tales sélectionnées

Numéro de la tale	Coordonnée géographique	superficie (m ²)	mesure (m)	Espèce (EEE)	Présence de milieux humide	Terrain privé	Coordonnée propriétaire	Autorisation signé
91	Lat : 47.46951 Long : -70.334893	50	5 x 10	Phragmite	Oui	Non	N/A	N/A
91 A	Lat : 47.47040 Long : 70.33419	45.9	8.25 x 5.4	Phragmite	Non			
96	Lat: 47,45477 Long : -70,36746	140	8 x 13	Renoué du japon	Non	Oui	Gérald Desgagnés 418-635-2419	Oui (voir annexe 1)
96A	Lat : 47,45470 Long : -70,36755	78	13 x 6	Renoué du japon	Non	Oui	Zelada Desgagnés et Pierrette Tremblay 418-635-2803	Oui (voir annexe 1)
23	Lat : 47,45111 Long : -70,37281	37.58	5.72 x 6.57	Renoué du japon	Oui	Non	N/A	N/A
24	Lat : 47.451092 Long : -70.372834	60.83	7.88 x 7.72	Renoué du japon	Oui	Oui	Louissette Boivin	Document non signé, mais autorisation verbale téléphonique

Figure 2. Emplacement des colonies éradiquées à l'été 2023 (ZIPSC)



Éradiquer et excaver les tales

Durant les mois de juin, juillet et septembre 2023, les colonies de EEE ont été coupées et excavées trois fois chacune afin de les affaiblir avant de les bâcher avec une membrane de géotextile. Entre chaque sortie, un délai d'un mois devait s'écouler avant d'exécuter la prochaine coupe. Pour la coupe, plusieurs outils ont été utilisés, notamment une débroussailleuse, une pelle et un sécateur. Les EEE coupées étaient transférées dans un sac poubelle pour ne pas contaminer les environs. Les sacs étaient déposés à l'ancien garage municipal de Saint-Joseph-de-la-Rive (tale #96) et, à la fin de la journée, un employé de la municipalité des Éboulements venait récupérer les sacs et assurait le transport vers l'écocentre de Saint-Urbain. Cet échange de service était organisé une semaine avant la sortie terrain entre un employé du Comité ZIPSC et un employé de la municipalité. Ensuite, des poteaux d'arpentage et des rubans forestiers étaient installés pour délimiter la zone d'intervention, incluant une zone tampon d'un mètre pour que l'ensemble des pousses et des rhizomes soient recouverts lors du bâchage. Finalement, la superficie de la tale était mesurée, notée et archivée, afin de commander la dimension appropriée de membrane de géotextile.

Installer la membrane de géotextile

Le Comité ZIPSC a dû faire deux commandes de membranes de géotextiles puisque certaines interventions non planifiées ont été exécutées. Pour le transport, les membranes ont été acheminées sur les sites d'intervention dans une boîte de pick-up loué par le Comité ZIPSC. Le 19 septembre 2023, les tales #96, #91A, #24 et #23 ont été coupées pour la dernière fois (3/3) et bâchées. Pour ce faire, la membrane de géotextile a été étalée sur le sol et découpée avec un exacto selon la superficie de chaque tale mesurée individuellement. Ensuite, les bâches ont été installées sur les surfaces et fixées avec des broches. Le 25 octobre 2023, les mêmes étapes ont été effectués pour les tales #96A et #91.

Les membranes de géotextile utilisées pour couvrir les colonies de roseau commun sont résistantes aux rayons UV, permettant ainsi de les laisser en place pendant une période minimale de deux ans (#91 et #91A). En ce qui concerne les colonies de Renouée du Japon, les membranes de géotextile seront laissées au sol pendant une période de trois ans (#96, #96A, #23 et #24). Dans les deux cas, il faut s'assurer que l'ensemble des clones et rhizomes soient recouverts par la toile. Cette méthode obstrue la croissance des tiges en plus de priver la plante de la lumière du soleil, qui est essentielle à son développement (Quintin et al. 2020; Lavoie 2019)¹.

Autres activités d'interventions

Pendant les sorties terrains, d'autres colonies de EEE ont été suivies, comme la colonie de renouée du Japon (R2023) située sur la propriété de Laurie Morin (voir figure 1). Au cours de l'été, quelques visites et interventions de sensibilisations ont été faites avec la propriétaire. Il a été convenu que Mme Morin s'occupera de l'excavation et du bâchage des tales présentes sur son terrain.

¹ Lavoie, C., (2019). *50 plantes envahissantes: protéger la nature et l'agriculture*. Québec: Les publications du Québec.

Figure 3. Renouée du Japon, Laurie Morin (R2023).



Il y a eu deux interventions citoyennes lors des activités terrain du Comité ZIPSC. Un résident du chemin de la Pointe a interpellé l'équipe pour signaler une colonie de EEE retrouvée sur sa propriété privée. Selon notre coordonnatrice de projet, cette tale avait déjà été répertoriée dans le projet précédent. À ce jour, il est toujours à valider s'il s'agit de la tale P26 qui aurait été répertorié à l'été 2022. Également, Pauline Gagné, une résidente du chemin du quai est venue poser des questions concernant les projets d'interventions. À la suite d'une brève discussion, le Comité ZIPSC lui a proposé de lui envoyer par la poste un dépliant d'information sur les EEE.

Finalement, deux sorties de suivi ont été organisés le 23 novembre et le 21 décembre, afin de vérifier que les membranes de géotextiles étaient encore solidement ancrées pour résister aux aléas de la saison hivernale. À la suite d'un appel téléphonique de la propriétaire Lousiette Boivin, le Comité ZIPSC a été informé que la membrane de géotextile de la tale #24 avait été déplacé et ne couvrait plus la colonie de EEE. La membrane de géotextile de la tale #91A s'est également déplacé (voir figure 2). Il faut dire que la membrane de la tale 91A étaient installée dans une pente et très exposée aux vents et intempéries, et que la membrane de la tale #24 était installée en zone de marée, ce qui explique sans doute les difficultés à les maintenir en place. C'est pourquoi, lors des visites ultérieures, les deux membranes ont été réinstallées et plus solidement fixées au sol. Pour ce qui est des autres bâches, elles ne se sont pas déplacées et elles étaient solidement fixés au sol.

Figure 4. Membranes géotextiles déplacées (#24 et #91A).



Communication

Le Comité ZIPSC s'est engagé à livrer plusieurs produits de communications dans le cadre du projet *Contrôle et éradication des EEE à proximité du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive*. Tout d'abord, un communiqué de presse qui annonçait le financement du projet a été envoyé aux douze destinataires de la liste média de la région de Charlevoix (voir annexe 3). Le communiqué de presse a été repris par deux médias, soit par le CIHO FM Charlevoix et par le Charlevoisien :

- Lien vers l'article web CIHO FM Charlevoix (21 septembre 2023) : <https://cihofm.com/news/des-especes-indigenes-seront-reintroduites-aux-eboulements-pour-preserver-la-biodiversite/>
- Lien vers l'article web Charlevoisien (21 septembre 2023) : <https://www.lecharlevoisien.com/2023/09/21/operation-contre-les-plantes-toxiques-aux-eboulements/>

Ensuite, trois publications sur la page Facebook du Comité ZIPSC ont été partagés pour faire le suivi des activités terrains (voir annexe 4). À la suite de l'approbation du rapport final par le Fonds d'Action Saint-Laurent (FASL), le projet sera présenté sur le site web de la ZIPSC et un communiqué de presse sera envoyé pour dévoiler les résultats et le rapport du projet. Également, le Comité ZIPSC a participé à une entrevue médiatique avec TVCO Charlevoix pour présenter le projet, sensibiliser et éduquer divers acteurs sur la problématique des espèces exotiques envahissantes.

- Lien vers le reportage qui débute précisément à 13 minutes 50 secondes (13:50) : https://www.youtube.com/watch?v=RNJfgIQSH_s

La sensibilisation des citoyens et des acteurs du milieu est d'ailleurs importante afin de les conscientiser à la gestion adéquate de ces plantes invasives. Dans cette optique, un dépliant d'information a été développé

afin d'épauler ceux et celles qui aimeraient suivre la croissance des colonies au fil du temps et de planifier adéquatement leur éradication sur les terrains privés (annexe 5).

Les recommandations

La gestion des espèces exotiques envahissantes est un enjeu réel pour la municipalité des Éboulements, car on retrouve plus d'une centaine de colonies et que certaines sont de grandes tailles dans des milieux écologiques importants. Ces grandes colonies peuvent entre autres bloquer l'accès aux berges, cacher la vue des riverains et envahir des plantes ou des milieux fragiles. Pour lutter contre la propagation de ces EEE, le Comité ZIPSC a éradiqué certaines colonies clés afin d'éviter de perdre complètement des habitats naturels importants. Pour assurer et consolider les gains obtenus, l'équipe du Comité ZIPSC devra faire des suivis constants des tiges qui ont été éradiquées et bâchées. Au cours des prochaines années, le Comité ZIPSC va s'assurer que les membranes de géotextiles demeurent bien installées, qu'elles sont en bon état et que les nouvelles tiges de EEE qui pousseront en périphérie seront excaver manuellement pour freiner la propagation. Dès l'année prochaine, des arbres et arbustes indigènes pourront être plantés en périphérie des membranes de géotextile pour favoriser la réimplantation d'espèces végétales locales.

Annexe 1 : Lettre d'entente

Baie-Saint-Paul, le 12 septembre 2023

Objet: Demande d'autorisation d'intervention

Madame, Monsieur,

La présente vise à autoriser l'équipe du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (ZIPSC) à intervenir sur votre terrain dans le cadre du projet « Contrôle et éradication des espèces exotiques envahissantes (EEE) à proximité du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive ».

La prolifération des EEE comme le roseau commun et la renouée du Japon dans la municipalité des Eboulements, en particulier à Saint-Joseph-de-la-Rive, est une tendance que vous avez peut-être observée. Le Comité ZIPSC a obtenu un financement via le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent du Fonds d'action Saint-Laurent afin de réaliser un inventaire de ces EEE et d'établir un plan d'action pour leur éradication. Suite à l'évaluation du potentiel d'éradication des colonies inventoriées, la colonie de renouée du Japon présente sur votre terrain a été retenue pour être traitée au courant de l'été 2023. L'intervention à réaliser se limite strictement à l'éradication de la colonie de renouée du Japon, aucune autre utilisation de votre terrain n'est à prévoir.

Ajouts et commentaires du/de la propriétaire:

En signant l'autorisation ci-jointe, vous permettez au personnel du Comité ZIPSC d'éliminer la colonie de renouée du Japon présente sur votre terrain et de circuler sur celui-ci occasionnellement entre 9h et 18h les jours de semaine. La méthode employée pour l'intervention est la coupe et l'excavation manuelle des végétaux à trois (3) reprises au courant de l'été 2023 et le bûchage intégral de la surface coupée à la fin de l'été. La bâche sera placée et maintenue au sol au moyen de sacs de sable et doit rester en place pendant les trois (3) prochaines années. L'équipe du Comité ZIPSC effectuera un suivi annuel pour éliminer les éventuelles repousses et se chargera de retirer la bâche une fois le traitement terminé.

Merci pour votre collaboration et de nous aider à améliorer les conditions pour la biodiversité de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

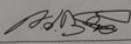

 Frédéric De Beaumont
 Directeur générale Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
 Propriétaire (prénom et nom): Pierre Tremblay
 Coordonnées: 583 Chemin Rivière, St-Joseph-de-la-Rive, G0A 2Y0
 Signature: Pierre Tremblay Date: 12/09/23

Figure 5 : Lettre d'entente (Pierre Tremblay et Zélada Desgagnés)

Baie-Saint-Paul, le 3 juin 2023

Objet: Demande d'autorisation d'intervention

Madame, Monsieur,

La présente vise à autoriser l'équipe du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (ZIPSC) à intervenir sur votre terrain dans le cadre du projet « Contrôle et éradication des espèces exotiques envahissantes (EEE) à proximité du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive ».

La prolifération des EEE comme le roseau commun et la renouée du Japon dans la municipalité des Eboulements, en particulier à Saint-Joseph-de-la-Rive, est une tendance que vous avez peut-être observée. Le Comité ZIPSC a obtenu un financement via le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent du Fonds d'action Saint-Laurent afin de réaliser un inventaire de ces EEE et d'établir un plan d'action pour leur éradication. Suite à l'évaluation du potentiel d'éradication des colonies inventoriées, la colonie de renouée du Japon présente sur votre terrain a été retenue pour être traitée au courant de l'été 2023. L'intervention à réaliser se limite strictement à l'éradication de la colonie de renouée du Japon, aucune autre utilisation de votre terrain n'est à prévoir.

Ajouts et commentaires du/de la propriétaire:

En signant l'autorisation ci-jointe, vous permettez au personnel du Comité ZIPSC d'éliminer la colonie de renouée du Japon présente sur votre terrain et de circuler sur celui-ci occasionnellement entre 9h et 18h les jours de semaine. La méthode employée pour l'intervention est la coupe et l'excavation manuelle des végétaux à trois (3) reprises au courant de l'été 2023 et le bûchage intégral de la surface coupée à la fin de l'été. La bâche sera placée et maintenue au sol au moyen de sacs de sable et doit rester en place pendant les trois (3) prochaines années. L'équipe du Comité ZIPSC effectuera un suivi annuel pour éliminer les éventuelles repousses et se chargera de retirer la bâche une fois le traitement terminé.

Merci pour votre collaboration et de nous aider à améliorer les conditions pour la biodiversité de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.



 Frédéric De Beaumont
 Directeur générale Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
 Propriétaire (Prénom et Nom): GÉRALD DESGAGNÉS
 Coordonnées: 360 RIV. SAINT-JOSEPH DE LA RIVE, ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
 Signature: GERALD DESGAGNES Date: 3 Juin 2023

Figure 6 : Lettre d'entente (Gérald Desgagnés)

Annexe 2 : Photo terrain



Figure 7 : Avant / Après (Tale #91A)



Figure 8 : Avant / Après (Tale #91)



Figure 9 : Avant / Après (Tale #96)



Figure 10 : Avant / Après (Tale #96A)



Figure 11 : Avant / Après (Tale #24)



Figure 12 : Avant / Après (Tale #23)

Annexe 3 : Communiqué de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Réintroduction d'espèces indigènes dans la MRC de Charlevoix pour préserver la biodiversité du Saint-Laurent

Baie-Saint-Paul, le 21 septembre 2023. Le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix a reçu un financement de 30 000\$ du [Fonds d'action Saint-Laurent](#) (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale. Cet investissement permettra de réaliser le projet Contrôle et éradication des EEE à proximité du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive au courant de l'année 2023.

Le projet favorise la préservation de la biodiversité près d'un marais d'importance, en restreignant la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Il contribue à la préservation d'habitat d'espèce à statut, telle que l'hirondelle, la chauve-souris et la sauvagine. Puis, il augmente la sensibilisation aux EEE, par des actions terrain et un dépliant d'information.

À l'été 2022, l'équipe du Comité ZIPSC a effectué un inventaire de EEE dans la MRC de Charlevoix et a élaboré un plan d'action pour accompagner les municipalités dans le suivi et le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE). En 2023, il est maintenant l'heure de mettre en œuvre les recommandations du plan d'action de la lutte aux EEE.

Le marais de Saint-Joseph-de-la-Rive et la baie des Éboulements sont les deux zones ciblées pour le projet. Les EEE à traiter sont la renouée du Japon (espèce identifiée comme préoccupante au Québec) et le phragmite (Roseau commun). Les techniques employées seront la coupe, l'excavation manuelle, le bâchage et la plantation d'arbustes colonisateurs. Afin de bien éliminer les espèces envahissantes, trois coupes seront faites durant l'été et une bâche sera installée sur les colonies pour une durée de trois ans. Ensuite, de nouvelles espèces indigènes seront réintroduites pour empêcher la réintroduction des espèces éradiquées.

— 30 —

— 30 —

À propos du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Saguenay est le premier Comité ZIP à avoir été fondé en 1990 dans le sillage du Plan d'action Saint-Laurent. Notre organisme à but non lucratif a officiellement agrandi son territoire et a changé de nom en 2016 pour devenir le [Comité ZIP Saguenay-Charlevoix](#). Avec ses 486km de littoral, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix contribue à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des rives du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent en Charlevoix. Ses projets visent particulièrement les milieux côtiers, aquatiques et insulaires.

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

Pour information :
Félix Audet-Robitaille
Directeur général
Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
direction@zipsc.org




Annexe 4 : Publication Facebook

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
Publié par Laurence Martel · 28 novembre 2023 ·

Dans la municipalité des Éboulements, des colonies d'espèces exotiques envahissantes ont été coupées à répétition durant l'été. Finalement à la fin du mois d'octobre, les bâches de géotextiles ont été installées 🌿. Ces quatre colonies de Renouées du Japon et de phragmites seront recouvertes pour une période de trois ans, avant de revégétaliser les lieux avec des espèces indigènes. Le projet a lieu à proximité du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive qui permettra de protéger et de préserver la biodiversité de ce milieu d'importance pour plusieurs espèces.

Un grand merci à la **Municipalité des Éboulements** pour leur collaboration et au **Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)** pour leur soutien financier via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale.



Voir les statistiques et les publicités

Mettre la publication en avant

14


Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
Publié par Laurence Martel · 14 octobre 2023 ·

Depuis quelque temps déjà, l'actualité nous parle d'espèces exotiques envahissantes (EEE), mais les connaissez-vous réellement 🦋?

TVCO Charlevoix est venu sur le terrain pour rencontrer notre coordonnatrice de la région de Charlevoix, Éléonore Cusson. Elle nous explique le phénomène de ces plantes envahissantes et nous présente le projet du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix pour éradiquer ces espèces, afin de protéger le marais de Saint-Joseph-de-la-Rive et la biodiversité du Saint-Laurent 🌿.

Un grand merci à la **Municipalité des Éboulements** pour leur collaboration et au **Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)** pour leur soutien financier via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale.

Pour voir et revoir l'entrevue, commencer la vidéo à 13 :54 secs :



YOUTUBE.COM

Les actualités - 6 octobre 2023

1. Les wax pens, une nouvelle tendance dangereuse qui vise les jeunes. 2. Zip Saguenay-Charle...

Voir les statistiques et les publicités

Mettre la publication en avant

2


Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
Publié par Laurence Martel · 5 septembre 2023 ·

L'année passée, notre équipe avait comme mandat d'émettre un plan d'action à la municipalité des Éboulements pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Cette année, notre mandat est de mettre en œuvre ces recommandations.

Plusieurs populations de EEE ont été ciblées, principalement dans le secteur du marais Saint-Joseph-de-la-Rive et de la baie des Éboulements. Il y a deux espèces principales qui colonisaient le territoire, dont la Renouée du Japon et le phragmite.

À ce jour, notre équipe a déjà fait deux coupes, il ne reste plus qu'à faire une dernière coupe et installer une bâche pour trois ans, afin de bien étouffer les colonies 🌿.

Un grand merci à la **Municipalité des Éboulements** pour leur collaboration et au **Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)** pour leur soutien financier via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale 🌿.



Voir les statistiques et les publicités

Mettre la publication en avant

5

2 commentaires

Annexe 5 : Brochure d'information

QUOI FAIRE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON?
QUOI FAIRE CONTRE LE ROSEAU COMMUN?

Si vous pouvez identifier une colonie encore jeune et petite; tentez d'arracher les racines en tirant sur la tige ou en creusant

Si la colonie est relativement large et dense; coupez la plusieurs fois par année, afin de limiter sa croissance

Attention, la couper qu'une seule fois durant l'année peut au contraire lui donner de la vigueur

Si vous en avez les moyens; couvrez une colonie coupée à l'aide d'une bâche opaque résistante aux rayons UV durant au moins deux ans

AVIS IMPORTANT:

Se débarrasser de ces déchets végétaux en les jetant dans la poubelle, dans un sac de plastique fermé (pas dans le compost)

Ne pas réutiliser de la terre dans laquelle la renouée a déjà poussé

Éviter de tondre le plant avec une débroussailluse afin de limiter la dispersion

Si vous pouvez identifier une colonie encore jeune et petite; tentez d'arracher les racines en creusant

Si vous résidez sur un milieu inondable; coupez les tiges au niveau du sol avant la saison des crues ou avant les grandes marées des équinoxes

Si vous en avez les moyens; couvrez une colonie coupée au début du printemps à l'aide d'une bâche opaque résistante aux rayons UV durant au moins deux ans

AVIS IMPORTANT:

Se débarrasser de ces déchets végétaux en les jetant dans la poubelle, dans un sac de plastique fermé (pas dans le compost)

Ne pas réutiliser de la terre dans laquelle le roseau a déjà poussé



LA RENOUÉE DU JAPON

COMMENT L'IDENTIFIER?

- Tiges vertes à rougeâtres, tachetées pourpre, lisses et creuses, comme du bambou
- Feuilles ovales à triangulaires, pointues aux extrémités et lisses aux bordures
- Petites fleurs blanches crèmes en grappe
- Jusqu'à 4 m de haut
- Apprécie les milieux perturbés et les milieux humides tels que les berges, les fossés et les canaux d'irrigation



DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS VOTRE JARDIN



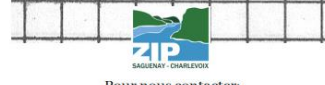
LE ROSEAU COMMUN

COMMENT L'IDENTIFIER?

- Fleurs dorées à pourpres, en forme d'épis
- Tiges vertes et creuses
- Feuilles longues et étroites, il est possible d'y voir du "poils" à sa base
- Les tiges mortes (beiges) peuvent rester debout durant plus d'un an
- Jusqu'à 5 m de haut



Ces espèces nuisent à la viabilité des espèces natives du Québec en créant d'immenses colonies monospécifiques et en empêchant d'autres plantes de s'installer. Participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes permet d'aider à la préservation de la biodiversité.



Pour nous contacter:
 Site internet: zipsaguenaycharlevoix.ca
 Adresse courriel: charlevoix@zipsc.org